



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 16 décembre 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur

PROCESS ONE
16 rue des métiers
57530 HETTANGE-GRANDE

OBJET : Construction d'une résidence rue Jean Bauchez sur la commune de Plappeville
RÉF. : Dossier N° 57-2021-00515 – Dossier PE – Travaux sur cours d'eau - Plappeville
P.J. :

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à

**Construction d'une résidence rue Jean Bauchez
Commune de PLAPPEVILLE**

Pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 11 octobre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies du récépissé de déclaration, du dossier de déclaration et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Plappeville où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,


Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :
- SIRUS VRD – Mme Lecomte